

Dr Henri DEBOIS

Médecin du Travail

N° RPPS 10003114708

Service Médical du Travail Commun

71 Avenue des Martyrs – CS

2015638042 GRENOBLE Cedex 9.

Tél : +33 (0)4 76 20 78 71



NEUTRONS
FOR SOCIETY



ESRF

EMBL



Point sur les tests diagnostiques - COVID 19 et la notion de contact

Date : 10/08/2020

1/ Rappel de la définition de contact :

La définition d'un contact interhumain susceptible de transmettre le virus SARS COV-2 est la suivante (il s'agit de la définition officielle de "santé publique France", appliquée en cas d'enquête de cluster professionnel) :

Définition d'un contact:

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact, c'est-à-dire : soit

- hygiaphone ou autre séparation physique (vitre); ou
- masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact; ou
- masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact,

Un **contact à risque** se définit comme toute personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

Un **contact à risque négligeable** se définit comme une personne :

- Toutes les autres situations de contact;

2/ Rappel des délais :

- L'incubation de la maladie est en moyenne de 5 jours. 97,5% des cas ont une durée d'incubation < 12 jours ;
- La durée de contagiosité est d'une dizaine de jours après le début des signes cliniques (mais on peut être contagieux 1 à 2 jours avant) ;

- Le virus est présent dans les sécrétions nasales (tests PCR) 1 à 2 jours avant le début des signes cliniques, et peut persister 8 jours dans les formes modérées de COVID-19 et 2 à 4 semaines dans les formes les plus sévères ;
- Les anticorps (sérologie) apparaissent 5 jours après le début des signes, mais 90% à 100% de taux de positivité sérologique de J15 à J21 après le début des signes cliniques.

3/ Quels types de tests :

- Tests sérologiques : on dépiste les anticorps (la réaction de l'organisme contre le virus). Il en existe de deux catégories :
 - Tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) en vente « libre » mais si positif ils doivent être contrôlés par le test sérologique de laboratoire ;
 - Test sérologiques de laboratoires médicaux
- Tests PCR : on dépiste la présence du virus dans l'organisme.

Pour le SMTC, aujourd'hui on peut faire la sérologie au CEA en « autonomie », et en septembre on pourra prescrire et faire faire la PCR au CEA.

Le médecin traitant et/ou le médecin du travail peuvent prescrire les 2 types de tests. Pour trouver un laboratoire, aller sur le site : <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>

Quelle est la différence entre les tests par PCR et les tests sérologiques*¹ ?

	Tests diagnostiques virologiques (RT-PCR)	Tests sérologiques
Principe	Détecter la présence du virus	Détecter la présence d'anticorps au virus
Réponse à la question	"Suis-je infecté en ce moment ?"	"Ai-je été en contact avec le virus ?"
Fiabilité	Très bonne Méthode de référence validée	Trop d'incertitudes sur la fiabilité des tests et l'immunité Développement et évaluation toujours en cours par les scientifiques
Prélèvement	Écouvillonnage naso-pharyngé par un professionnel de santé équipé	Sanguin
Durée d'analyse	Quelques heures	Quelques minutes à quelques heures
Quand le pratiquer	Si asymptomatique : au pic de la période d'incubation : 5 jours après un contact avéré, jusqu'à 12 jours après un contact avéré Si symptomatique : dès le 1 ^{er} jour des symptômes ;	De J15 à J21 au plus tôt après l'apparition des symptômes jusqu'à plusieurs mois

¹ D'après « Informations COVID-19 » <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/comprendre-le-covid-19>

Dr Henri DEBOIS

Médecin du Travail

N° RPPS 10003114708

Service Médical du Travail Commun

71 Avenue des Martyrs – CS

2015638042 GRENOBLE Cedex 9.

Tél : +33 (0)4 76 20 78 71



NEUTRONS
FOR SOCIETY



ESRF

EMBL



3/ Conduite à tenir pour les salariés :

On rappelle le principe du questionnaire medical qui comprend 4 points à actualiser dès qu'il y a un changement :

A- Personne à risque :

Si vous êtes une personne à risque (en principe vous vous êtes déjà signalé au SMTC) ; n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant et/ou spécialiste et le médecin du travail si des éléments nouveaux apparaissent dans votre dossier medical et que vous vous posez la question par rapport au COVID-19;

B- Apparition de symptômes :

Toujours surveiller l'apparition de symptômes pouvant évoquer un cas de COVID-19 :

Infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre, ou toute autre manifestation clinique suivante, de survenue brutale : fatigue inexpliquée ; douleurs musculaires inexpliquées ; maux de tête en dehors d'une pathologie migraineuse connue ; perte d'odorat sans rhinite associée ; perte de goût, diarrhée...

Dans ces cas **NE VENEZ PAS SUR SITE** et cherchez à vous faire tester (en parler à votre médecin traitant et/ou le médecin du travail) ;

C- Contact à risque avec un cas confirmé :

(relire la definition officielle du contact à risqué plus haut) : **NE VENEZ PAS SUR SITE** et cherchez à vous faire tester (en parler à votre médecin traitant et/ou le médecin du travail) ;

D- Contact étroit avec une personne à risque

En parler au médecin traitant et médecin du travail si besoin ;

Ces 4 points sont à actualiser dès qu'un changement de situation apparaît

Merci pour votre vigilance

**Pour tout conseil personnalisé ou toute demande de renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le SMTC :**

Par téléphone au :+33 (0)4 76 20 74 34, ou

74 47

72 18

78 71

Par mail : smtc@ill.fr

Dr Henri DEBOIS

10 Août 2020